



**BNP PARIBAS**

**CCFD-Terre solidaire**  
Monsieur Bernard PINAUD  
*Délégué Général*  
4, rue Jean Lantier  
75001 PARIS

Paris, le 10 septembre 2012

Monsieur le Délégué Général,

Suite à notre réunion de travail commune du 20 juillet dernier, nous tenons comme convenu à commenter certains éléments parus dans votre rapport du 12 Juillet 2012 et à vous apporter un certain nombre d'informations complémentaires, évoquées lors de notre entretien.

Nous souhaitons tout d'abord vous rappeler que nous partageons tout à fait vos convictions éthiques et les valeurs d'équité et de justice sociale que vous défendez. Nous considérons comme vous qu'il est normal et juste qu'une entreprise ou un particulier paie des impôts et nous condamnons toute tentative d'évasion fiscale.

En revanche, nous désapprouvons fortement la présentation que vous faites de notre Groupe en page 12 de votre rapport. Donner à croire que BNP Paribas posséderait 360 filiales dans des paradis fiscaux, soit 25,5 % du total de ses filiales est une accusation lourde, erronée et préjudiciable : elle met en péril à la fois la réputation de notre Groupe ainsi que la relation commerciale qu'elle entretient avec certains de ses partenaires et ébranle la confiance de nos salariés dans l'éthique de leur employeur.

Nous souhaitons donc vous préciser les éléments suivants :

- A) Il convient d'abord de rappeler que BNP Paribas est une entreprise dont le siège social est en France et qui paie des impôts en France. Pour l'exercice 2011, nous avons acquitté sur le territoire national plus de 400 millions d'euros au titre de l'impôt sur les sociétés et 1.6 milliard d'euros en y incluant les taxes spécifiques au secteur bancaire. De ce fait, BNP Paribas est l'un des plus importants contribuables de France. En 2011, notre groupe y a réalisé 27% de ses bénéfices mais y a acquitté 34% de ses impôts : BNP Paribas est donc loin de pratiquer une politique d'optimisation fiscale au détriment des contribuables français.
- B) Notre groupe a pris des mesures strictes à l'égard des activités exercées dans les pays considérés comme non coopératifs au plan fiscal. Pour les paradis fiscaux, BNP Paribas se réfère aux deux listes officielles qui ont été publiées : celle établie par l'OCDE et celle publiée par la France. BNP Paribas a été la première banque française à s'engager, dès la fin de l'année 2008, à ne plus disposer d'aucune implantation dans les paradis

fiscaux figurant sur la liste « grise » établie par l'OCDE, répondant ainsi à une demande du G20. Cet engagement a été tenu avec l'arrêt ou la cession de nos activités au Panama, aux Bahamas et en Uruguay. En 2009, par exemple, nous avons quitté le Panama, pays où nous exerçons le métier de banquier depuis soixante-quinze ans. Nos activités ont été cédées à une banque du Canada, pays pourtant lui aussi membre du G20. Nous ne sommes donc présents dans aucun des pays figurant sur la liste de l'OCDE.

La liste établie par la **France**, qui a été actualisée par un arrêté du 12 avril dernier, comporte désormais huit pays. Il s'agit des pays qui n'ont pas signé d'accord d'échange d'informations à caractère fiscal avec la France. Nous indiquons en toute transparence, y compris dans notre document de référence, que nous exerçons des activités dans deux seulement des huit pays : Brunei et les Philippines.

A Brunei, notre implantation se consacre exclusivement à la gestion d'actifs pour le fonds souverain et pour les clients institutionnels de ce riche pays pétrolier, à l'exclusion de toute activité avec des clients extérieurs. Nous n'employons pas de salarié dans ce pays. La contribution de cette filiale -qui a réalisé un chiffre d'affaires de 160K€ sur l'exercice 2011- au Résultat Courant Avant Impôts du groupe s'élève à 0,08M€. La société est par ailleurs assujettie au taux d'imposition en vigueur au Brunei de 20%.

Aux Philippines, pays important d'Asie qui compte près de 100 millions d'habitants, nous possédons, depuis 1977, une succursale qui sert uniquement une clientèle locale, en particulier la Banque Centrale, à laquelle nous apportons notre compétence (produits de taux et de change, financements), ainsi que des groupes français et européens dans le cadre de contrats d'exportation. Tous nos grands concurrents sont d'ailleurs présents dans ce pays. Onze salariés travaillent dans cette succursale qui a réalisé un chiffre d'affaires d'environ 300K€ en 2011. Elle est assujettie au taux d'imposition en vigueur aux Philippines de 30%. En 2011, son résultat a été déficitaire et sa contribution au Résultat négative : -1,21M€.

Il est absolument clair que nos implantations dans ces deux pays n'ont rigoureusement aucun client qui aurait placé ou déplacé des avoirs pour les mettre à l'abri du regard des autorités françaises. Cependant, compte tenu de notre volonté d'être exemplaire en la matière, nous avons saisi officiellement les autorités françaises compétentes pour vérifier que cela ne leur pose pas de problème, faute de quoi nous cesserions nos activités dans ces deux pays.

- C) Nous avons évoqué lors de notre rencontre la nécessité pour agir efficacement dans la lutte contre les paradis fiscaux d'évoluer dans un cadre normatif stable et homogène et de disposer d'une liste unique, qui s'imposerait à tous les pays. Nous appuyons totalement la demande que vous formulez en ce sens auprès du Forum fiscal mondial, et nous notons avec vous la liste sur laquelle travaille le G20 (liste actuelle de 13 pays qui figure en page 31 de votre rapport). Vous trouverez en annexe 1, comme nous nous y étions engagés lors de notre réunion, la liste détaillée de notre activité dans ces 13 pays. Nous y avons au total 11 filiales seulement, dont 9 en Suisse.

D) Reste la liste des pays que le CCFD-Terre solidaire considère comme « opaques », mais qui ne font l'objet d'aucun consensus international, ni de liste officielle par l'OCDE ou la France. Nous tenons à cet égard à vous à apporter les précisions suivantes :

- a- au sein de votre liste de pays, BNP Paribas n'a aucune filiale dans 30 d'entre eux
- b- selon votre recensement publié dans votre rapport du 12 Juillet 2012, BNP Paribas aurait 360 filiales concernées dans le cadre de votre étude. Nous avons convenus en réunion que ce recensement n'est pas exact car il inclut 17 filiales établies au Portugal et non à Madère. Par ailleurs, 32 filiales que vous comptabilisez sont des filiales cédées, liquidées, dissoutes ou fusionnées<sup>1</sup>.

Hormis Les Philippines et Brunei déjà évoqués dans le point B ci-dessus, le nombre de filiales en activité est donc aujourd'hui de **309**. Sur ces 309, **126** de ces filiales sont situées dans deux pays devenus domestiques pour le groupe BNP Paribas, suite à l'acquisition de Fortis : la Belgique (73 filiales) et le Luxembourg (53 filiales). Nous y sommes implantés avec des réseaux d'agences au service des ménages et entreprises locaux. A ce titre, il n'est pas justifié de considérer les implantations de BNP Paribas dans ces pays différemment que dans les autres marchés domestiques du Groupe que sont la France et l'Italie. Dans ses propres publications, le CCFD-Terre solidaire exclut les implantations domestiques des entreprises.

Nous contestons avec une vigueur particulière la comptabilisation que vous faites dans votre rapport de nos 73 filiales belges en tant que filiales implantées dans des paradis fiscaux.

Comme vous le savez, la Belgique est l'un des marchés domestiques de BNP Paribas, nous y avons plus de 18 000 salariés, un réseau de 1324 agences et nous servons 3,7 millions de clients particuliers et PME et 35000 entreprises. Enfin l'Etat belge est notre premier actionnaire. Comme convenu, nous vous faisons parvenir le rapport annuel de Fortis SA, avec toutes les informations détaillées.

De plus, nous ne comprenons pas sur quelle base vous considérez que la Belgique est un paradis fiscal : c'est un Etat de droit, engagé comme la France dans la lutte contre l'évasion fiscale, avec un taux d'imposition de 33% et vous avez convenu pendant notre entretien que la situation en Belgique avait évolué depuis 2009, date à laquelle a été élaborée la liste du TJN qui sert de base à vos travaux.

En résumé, s'agissant de la comptabilisation que vous faites de nos implantations dans des paradis fiscaux, nous vous rappelons les demandes que nous avons formulées lors de cet entretien :

- que vous confirmiez la suppression de nos 17 filiales portugaises qui figurent à tort dans votre comptage
- que vous ne preniez pas en compte les 73 filiales belges au motif que la Belgique n'est pas un paradis fiscal et que c'est l'un de nos marchés domestiques

---

<sup>1</sup> Ainsi que nous vous l'avons indiqué dans notre courrier du 4 Juillet 2012 avant la sortie du rapport, ces 32 entités n'existent plus juridiquement mais elles doivent être mentionnées dans le périmètre de consolidation car la norme comptable IAS 34 requiert que les changements qui ont affecté la composition de l'entité au cours de la période intermédiaire soient répertoriés dans le périmètre de consolidation, y compris les regroupements d'entreprises, l'acquisition ou la sortie de filiales et de participations à long terme, les restructurations et les activités abandonnées.

- s'agissant du Luxembourg où nous employons 400 salariés, nous souhaitons que vous précisez que ce pays est l'un des marchés domestiques du Groupe. BGL est la 2<sup>ème</sup> banque du Grand Duché pour les particuliers résidents avec 213000 clients et 16% de part de marché. C'est également la 1<sup>ère</sup> banque auprès des entreprises avec 37500 clients et 38% de part de marché.

Par ailleurs, compte-tenu de la difficulté à définir les listes (cf ci-dessus), nous vous rappelons notre proposition de présenter votre tableau de la page 12, comme ci-dessous, en y introduisant des sous-catégories :

- Présence dans les pays de la liste grise de l'OCDE
- Présence dans la liste France des ETNC
- Présence dans la liste G20 2012
- Présence dans la liste TJN 2009

<b>Présence de BNP Paribas selon 4 listes</b>		
<b>Listes</b>	<b>Nombre de filiales concernées</b>	<b>Pays où BNP Paribas est présent</b>
<b>Liste grise OCDE</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Liste française - ETNC</b>	<b>2</b>	<b>Brunei, Philippines</b>
<b>Liste G20 2012</b>	<b>11</b>	<b>Brunei, Emirats Arabes Unis, Suisse, Uruguay*</b>
<b>Liste Tax Justice Network 2009</b>	<b>309</b>	<b>Antilles Néerlandaises, Autriche, Bahamas, Bahrein, Belgique, Bermudes, Brunei, Chypre, Emirats Arabes Unis, Guernesey, Hong Kong, Hongrie, Iles Caimans, Iles Vierges Britanniques, Irlande, Jersey, Luxembourg, Malaisie, Malte, Monaco, Pays-Bas, Philippines, Singapour, Suisse, Uruguay*</b>

*\* Les activités de BNP Paribas dans ces filiales sont précisées en annexe*

En ce qui concerne les questions additionnelles qui figurent dans votre courrier du 29 mai dernier, outre les éléments de réponse que nous vous avons déjà fournis lors de la réunion du 20 juillet et par mail du 25 juillet 2012, nous pouvons vous apporter les compléments d'information suivants :

- Part des déclarations de soupçons à TRACFIN comportant un motif fiscal : ce pourcentage s'établissait à 5% en 2011 et la tendance observée en 2012 se rapproche de 30%. De telles statistiques doivent cependant être analysées avec précaution. En effet, la banque déclare par définition des transactions dont le sous-jacent économique n'a pas pu être vérifié ou ne correspond pas à la connaissance actualisée qu'elle a de ses clients et ce, malgré ses diligences en la matière. Il appartient en effet à TRACFIN puis, le cas échéant, aux autorités fiscales ou judiciaires compétentes de déterminer le

sous-jacent délictuel des transactions suspectes. De plus, la banque est consciente du fait que certains comportements financiers ayant l'apparence de fraude fiscale, et déclarés à ce titre, peuvent également résulter d'autres activités criminelles. L'augmentation de 5% à 30% des déclarations de soupçons comportant un motif fiscal résulte notamment d'une sensibilité croissante des collaborateurs à ce type d'infraction résultant des formations conduites depuis l'entrée en vigueur de ces nouvelles obligations et de l'affinement des alertes produites par nos outils de surveillance des transactions.

- Relations avec la région Ile de France : dans le cadre de l'émission obligataire environnementale et sociale que nous avons réalisée pour la région Ile de France, nous vous confirmons que la région nous a interrogés par écrit sur notre présence dans les ETNC et que notre réponse concernant notre présence à Brunei et aux Philippines lui a convenu.

Nous espérons sincèrement que nos échanges contribueront à faire progresser notre objectif commun vers plus d'équité et de justice sociale.

*Cordialement à vous*



François Villeroy de Galhau  
Directeur général délégué, en charge  
et de la Responsabilité Sociale et  
Environnementale



Jean Clamon  
Délégué général en  
charge de la Conformité  
et du contrôle interne

**Annexes :**

**I/ Activités de BNP Paribas dans les pays de la liste du G20 de 2012**

**Liste G20 2012**

<b>Pays</b>	<b>Implantations BNP Paribas</b>	<b>Nature de l'activité</b>	<b>Effectifs</b>
Bostwana	0		
<b>Brunei</b>	1	activité de gestion d'actifs strictement réservée à une clientèle institutionnelle locale	0 <sup>(1)</sup>
Costa Rica	0		
Guatemala	0		
Liban	0		
Panama	0		
Trinidad et Tobago	0		
<b>Emirats Arabes Unis <sup>(2)</sup></b>	1	gestion d'actifs conseil et gestion de l'immobilier	174
<b>Uruguay</b>	1 ( <i>en cours liquidation</i> )	en cours de liquidation	
Vanuatu	0		
Lichtenstein	0		
<b>Suisse</b>	9	banque privée	1790

(1) un salarié de la Baiduri Bank est détaché dans la filiale de gestion d'actifs au Brunei

(2) Abu Dhabi et Dubai

2/ Activités des filiales de BNP Paribas selon les 4 listes:

Présence de BNP Paribas selon 4 listes		
Listes	Nombre de filiales concernées	Pays où BNP Paribas est présent
Liste grise OCDE	0	0
Liste française - ETNC	2	Brunei, Philippines*
Liste G20 2012	11	Brunei, Emirats Arabes Unis, Suisse, Uruguay*
Liste Tax Justice Network 2009	360	<p><i>Pour mémoire :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Brunei, Philippines*</li> <li>- 17 filiales au Portugal et non à Madère</li> <li>- 32 filiales cédées, liquidées, dissoutes ou fusionnées</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>126</b> filiales dans 2 marchés domestiques du Groupe : la Belgique et le Luxembourg*</li> <li>- <b>148</b> de ces filiales sont situées <b>dans des pays européens</b> : <ul style="list-style-type: none"> <li>o Autriche (4 filiales dont 1 en cours de liquidation)</li> <li>o Chypre (2 filiales, qui sont en cours de liquidation)</li> <li>o Hongrie (27 filiales),</li> <li>o Irlande (26 filiales),</li> <li>o Malte (2 filiales en cours de liquidation),</li> <li>o Pays-Bas (47 filiales)</li> <li>o Suisse (9 filiales)</li> </ul> </li> <li><b>ou des centres commerciaux importants du Golfe ou d'Asie :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Bahrein (1 filiale - activités de financement de marché),</li> <li>o Emirats Arabes Unis*</li> <li>o Hong Kong (19 filiales),</li> <li>o Malaisie (2 filiales - Aucune filiale incorporée à Labuan),</li> <li>o Singapour (7 filiales)</li> </ul> </li> </ul> <p>Tous nos grands clients comme tous les groupes bancaires globaux y sont fortement implantés. Il n'est donc pas imaginable qu'une banque internationale comme BNP Paribas n'y soit pas présente. Monaco, avec une filiale (activité de Banque Privée), constitue un cas spécifique, placé comme vous le savez sous l'étroite surveillance des autorités françaises.</p>

- 35 filiales situées dans huit pays qui peuvent être considérés comme à fiscalité privilégiée :
  - o Iles Vierges Britanniques (1 filiale en cours de liquidation),
  - o Antilles Néerlandaises (1 filiale en cours de liquidation),
  - o Uruguay (1 filiale en cours de liquidation),
  - o Bahamas (2 filiales en cours de liquidation et qui n'ont plus d'activité depuis fin 2008),
  - o Jersey (4 filiales - Diverses activités : gestion de fonds immobiliers, administration de fonds, SPV de titrisation hérité du rapprochement avec Fortis bénéficiant d'une garantie de l'Etat belge),
  - o Guernesey (4 filiales - Héritage du rapprochement avec une société de gestion d'actifs anglaise),
  - o Iles Caïmans (18 filiales dont 4 non matérielles)
  - o Bermudes (4 filiales, héritage du rapprochement de Fortis).

La présence dans ces pays s'explique souvent par des raisons règlementaires, et non fiscales : ainsi, aux Iles Caïmans, sur 18 structures, 10 sont fiscalement résidentes aux Etats-Unis ou au Royaume-Uni et les autres ne génèrent pas de résultat. Dans ces structures, les règles et les procédures internes de la banque en matière de lutte anti-blanchiment s'applique de manière universelle. Ainsi, toute activité nouvelle (implantation par exemple) ou transaction à caractère exceptionnel pour compte propre doit être validée par des comités de validation, dénommés NAC (New Activity Committee). La Direction Fiscale ainsi que la Conformité y participe de plein droit et disposent d'un droit de véto.

**Pour autant, BNP Paribas s'engage dans une réduction significative de ses implantations dans ces pays : dès la fin 2013, le total de 35 filiales sera ramené à une vingtaine, par une réduction d'environ 40%. Nous poursuivrons cette baisse ensuite.**

\* Activités et nombre de filiales décrites dans le courrier et en annexe 1.